

# Règlement du Jeu « Carte de vœux – mars 2026 » de WiiSmile

## 1. Conditions générales

1.1. Le présent règlement du jeu (ci-après dénommé « le Règlement ») est applicable pour la participation au Jeu de la carte de vœux – mars 2026 de WiiSmile (ci-après dénommé « le Jeu »). Le Jeu est organisé par la Société par actions simplifiée WiiSmile dont l'adresse est : Espace Merlin – 695 Avenue Paul Louis Merlin 73800 MONTMELIAN – RCS Chambéry 434 319 778 (ci-après « la Société organisatrice »).

1.2. Le jeu sera proposé en ligne sur le site Internet wiismile.fr (ci-après dénommé « le site Internet »).

1.3. La participation est exclusivement ouverte aux bénéficiaires, aux ambassadeurs et aux dirigeants du service WiiSmile (ci-après dénommés « les participants »).

1.4. Les présentes conditions sont accessibles avant la participation au jeu et doivent être validées par le participant en soumettant le formulaire de parrainage sur la page dédiée <https://wiismile.fr/parrainer-c-est-gagner-avec-wiismile>.

1.5. Toute demande de participation par téléphone, courrier postal, fax ou autres formes différentes n'est pas prise en compte et en conséquence refusée. Toute interprétation litigieuse du présent Règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par la Société organisatrice. Le Jeu est soumis à la loi française.

1.6. Le présent Règlement est déposé aux minutes de la SELARL JURIS-38 Me H. MONTOYA – Me C. PAYSAN – J. NALLET - 28 place de l'Europe 38506 VOIRON Cedex. Ce Règlement peut être consulté à tout moment sur le Site internet, pendant toute la durée du jeu. Il peut également être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande pendant toute la durée du Jeu, en envoyant un email à [servicemktgb2c@wiismile.fr](mailto:servicemktgb2c@wiismile.fr).

## 2. Le principe du jeu

2.1. La société WiiSmile organise ce jeu sans obligation d'achat, accessible exclusivement aux participants disposant d'un accès personnel à leur compte WiiSmile.

Le jeu se présente sous la forme d'un formulaire en ligne à remplir. Chaque participant doit, via ce formulaire, fournir les coordonnées complètes et exactes d'une PME non-cliente de WiiSmile, en indiquant aussi les nom et prénom de son dirigeant, dans le cadre d'un parrainage. Le participant peut soumettre plusieurs parrainages, augmentant ainsi ses chances de gagner : chaque parrainage ajoute son nom à la liste des participants au tirage au sort (1 parrainage = 1 participation).

Pour valider sa participation, les participants doivent :

- Remplir le formulaire sur la page Internet <https://wiismile.fr/parrainer-c-est-gagner-avec-wiismile/> accessible depuis l'e-mail ou en scannant le QR-Code présent sur l'affiche « Carte de vœux » envoyée en entreprise à destination du dirigeant.
- Cocher la case « J'accepte le règlement du jeu ».
- Valider le formulaire (Bouton « Envoyer »).
- Participer dans le temps imparti.

Tous les participants ayant accepté les conditions de participation et soumis un formulaire conforme et valide seront inscrits pour participer au tirage au sort.

2.2. Le Jeu se déroule du lundi 2 mars à 10h00 au mardi 31 mars 2026 à 23h59 inclus. Le tirage au sort aura lieu le vendredi 3 avril 2026.

Les gagnants seront ensuite contactés par mail ou par téléphone par notre service clients afin de leur transmettre toutes les informations nécessaires au sujet de leur lot.

### 3. Conditions de participation au Jeu

3.1. Les employés de WiiSmile et ses filiales ne sont pas éligibles pour participer au Jeu.

3.2. La participation est exclusivement ouverte aux personnes adhérentes aux services WiiSmile (dirigeants, ambassadeurs et adhérents) et présentes dans les effectifs de l'entreprise cliente au jour de la participation, disposant d'un accès à Internet, ayant renseigné une adresse e-mail (personnelle ou professionnelle) valide sur le site <https://monentreprise.wiismile.fr> dans la rubrique Mon Compte / Mon profil "Mes coordonnées personnelles".

3.3. Le participant est éligible au tirage au sort dès sa première soumission, même si l'entreprise parrainée ne souscrit pas aux services de WiiSmile.

Chaque soumission doit concerner une entreprise différente et respecter les critères d'éligibilité définis dans le règlement (PME non cliente de WiiSmile).

Toute soumission incomplète ou non conforme sera considérée comme nulle et n'ajoutera pas le nom du participant à la liste.

Le respect de ces conditions est essentiel pour garantir l'équité du jeu et la validation de la participation.

### 4. Participation

4.1. Sont automatiquement inscrits au tirage au sort les participants ayant complété et validé au moins une fois le formulaire de participation dédié, sous réserve que les informations fournies soient complètes, exactes et conformes aux dispositions du présent règlement.

4.2. La participation au Jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

4.3. La participation au jeu est conditionnée par une obligation de parrainage.

### 5. Durée du jeu

Le jeu sera ouvert 30 jours, du lundi 2 mars 2026 à 10h au mardi 31 mars 2026 à 23h59.

### 6. Lots

6.1. Nature et valeur des lots

- **Deux (2) lots d'une valeur unitaire de 500 € TTC, attribués sous la forme d'une réduction immédiate applicable auprès de l'agence de voyage WiiSmile Vacances & Voyages.**

Cette réduction sera valable une seule fois exclusivement, pour une réservation effectuée par le gagnant auprès de l'agence WiiSmile Vacances & Voyages par téléphone au 04 79 84 34 68, du lundi au vendredi de 9h à 18h, et ce dans les conditions générales de vente applicables au jour de la réservation.

La réservation devra impérativement être effectuée avant le 31 décembre 2026 inclus.

Si le montant de la réservation est inférieur à 500 €, aucune restitution, remboursement, versement en numéraire ou compensation de la différence ne pourra être exigé par le gagnant.

Si le montant de la réservation est supérieur à 500 €, le solde restera intégralement à la charge du gagnant.

Cette réduction est strictement personnelle, non cessible et ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un remboursement, d'un échange ou d'une conversion en numéraire, totale ou partielle.

- **Dix (10) lots d'une valeur unitaire de 200 € TTC, attribués sous la forme de cartes cadeaux Airbnb.**

Les cartes cadeaux sont soumises aux conditions générales d'utilisation définies par leur émetteur.

Elles ne peuvent donner lieu à aucun échange, remboursement, conversion en espèces, ni à aucune contrepartie financière, totale ou partielle.

Elles sont strictement personnelles et ne peuvent être cédées ou revendues à un tiers.

- **Quarante (40) lots d'une valeur unitaire de 50 € TTC, attribués sous la forme de chèques cadeaux WiiSmile.**

Les chèques cadeaux sont valables sur l'ensemble des univers WiiSmile, hors alimentaire, notamment : Culture & Loisirs, Vacances & Voyages, et Shopping & Maison (sous réserve que cet univers ait été activé depuis l'espace personnel du bénéficiaire).

Les chèques cadeaux seront crédités directement sur le compte WiiSmile du gagnant à l'issue de l'opération.

Ils ne pourront donner lieu à aucun échange, remboursement, conversion en espèces, ni à aucune contrepartie financière, totale ou partielle, et ne sont pas cessibles à un tiers.

6.2 Le nombre total de lots mis en jeu est de 52.

Le budget total alloué au Jeu est de 5 000 € TTC.

6.3. La Société organisatrice se réserve le droit de remplacer un lot par un autre de même valeur, à tout moment au cours du Jeu, sans que cela puisse donner lieu à quelque réclamation.

## **7. Détermination et annonce des gagnants**

7.1. Les gagnants des lots seront tirés au sort par WiiSmile le vendredi 3 avril 2026 parmi les participants ayant rempli le formulaire et dont la participation est valide (cf article 2.1).

7.2. Ce tirage au sort se déroulera à l'Espace Merlin – 695 Avenue Paul Louis Merlin, 73800 Montmélian, sous la responsabilité de Monsieur Clément DOUET, agissant en sa qualité de Directeur Marketing de la société organisatrice.

7.3. Les gagnants seront contactés personnellement par e-mail ou par téléphone, au plus tard dans un délai de 15 jours ouvrés après la fin du Jeu.

Les gagnants seront annoncés sur une page spécifique, disponible sur le site Internet Espace MonEntreprise dédié aux clients de WiiSmile, sous la forme suivante : *Prénom.N - Entreprise (code postal)* s'ils ont donné leur accord en cochant une case présente dans le formulaire.

7.4. Le prix est strictement personnel, il ne peut en aucun cas être cédé, échangé ou transféré à un tiers. WiiSmile se réserve le droit de procéder à toutes vérifications utiles concernant l'identité du gagnant et des justificatifs transmis.

7.4. Si le gagnant n'est pas en mesure de recevoir son prix, ou ne le souhaite pas, et ce quelle qu'en soit la raison, il devra transmettre sa renonciation par écrit à WiiSmile qui se réserve le droit d'attribuer le lot à un autre Participant tiré au sort par WiiSmile, sans qu'aucune contrepartie ne puisse être réclamée. Dans ce cas, le nouveau Participant concerné sera considéré comme le gagnant et les dispositions mentionnées précédemment seront applicables.

7.5. WiiSmile se réserve le droit de retarder le moment de l'annonce et de la notification du gagnant. WiiSmile ne saurait être tenue pour responsable d'aucune manière des conséquences éventuelles de l'exercice de ce droit.

## **8. Fiscalité**

Le gagnant s'engage à faire son affaire personnelle des obligations fiscales ou sociales afférentes à la valeur du gain qu'il reçoit. Il lui appartient de se rapprocher, le cas échéant, de son conseil habituel.

## **9. Disqualification**

9.1. Les Participants soumettant des données imprécises, non valides ou frauduleuses, ainsi que les Participants ne respectant pas les présents termes, quelle qu'en soit la raison, notamment ceux participant au Jeu en utilisant plusieurs adresses e-mail, seront disqualifiés à la discrétion de WiiSmile. WiiSmile se réserve en outre le droit de disqualifier tout Participant qui, seul ou avec d'autres, de quelque manière que ce soit interrompt le Jeu ou tente de

manière illégale de l'interrompre ou d'en affecter le déroulement. WiiSmile se réserve le droit de prendre toute mesure additionnelle s'avérant nécessaire en considération des circonstances spécifiques.

9.2. WiiSmile ne saurait être tenue pour responsable des conséquences éventuelles en rapport avec toute disqualification qu'elle aura jugée légitime.

## 10. Limitation de responsabilité

10.1. La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être engagée :

- Si un Participant était déconnecté accidentellement par l'opérateur téléphonique ou son fournisseur d'accès Internet ;
- Si un Participant oubliait de saisir ses coordonnées ;
- Si un Participant subissait une panne technique quelconque ;
- En cas de panne électrique ou d'incident du serveur.

La participation au Jeu par Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées par Internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la Société organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

Du contenu des services consultés sur le Site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le Site :

- De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement / fonctionnement du Jeu ;
- De la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- De la perte de toute donnée ;
- Des problèmes d'acheminement ;
- Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- De tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature que ce soit, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant.

La connexion de toute personne au Site et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure, le présent Jeu devait être modifié, écourté ou annulé. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

Des additifs, ou, en cas de force majeure, des modifications à ce Règlement peuvent éventuellement intervenir pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent Règlement et déposés à l'étude dépositaire de ce Règlement.

Il est convenu que la Société organisatrice pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la Société organisatrice, notamment dans ses systèmes d'information, en rapport avec l'utilisation de son Site Internet.

Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer

une preuve. Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la Société organisatrice dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Enfin, il est expressément convenu que la loi ayant vocation à s'appliquer est la loi française.

10.2. WiiSmile se réserve le droit, à tout instant, de modifier, annuler, stopper, prolonger ou renouveler le Jeu sans engager sa responsabilité. Dans ce cas, un avenant au présent article sera édité.

## **11. Informatique et Libertés - Protection des données à caractère personnel**

11.1. Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent Jeu sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés » modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD).

Les Participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de ce Jeu, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la gestion du Jeu, à la détermination des gagnants et à l'attribution des lots.

11.2. Par les présentes, les Participants sont informés et, le cas échéant, consentent à ce que les données nominatives les concernant fassent l'objet d'une transmission éventuelle aux partenaires commerciaux de WiiSmile et/ou à ses sous-traitants, lorsque cela est nécessaire pour l'organisation du Jeu et l'envoi ou la mise en œuvre des lots.

Les Participants peuvent s'opposer à cette transmission, sous réserve que cette opposition ne compromette pas la bonne exécution de leur participation et/ou la remise de leur lot en cas de gain.

Toute demande d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition ou de portabilité doit être adressée à WiiSmile – Espace Merlin, 695 Avenue Paul Louis Merlin – 73800 MONTMELIAN, ou à l'adresse e-mail figurant dans la politique de confidentialité de WiiSmile.

Tous les inscrits au Jeu disposent, en application de la réglementation applicable, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition aux données les concernant, ainsi que d'un droit à la limitation du traitement et à la portabilité des données. Ils disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Les données seront conservées pendant la durée nécessaire à l'organisation du Jeu, à la remise des lots, puis pendant la durée de prescription légale applicable.

## **12. Consentement au traitement de données personnelles**

12.1. En acceptant les termes, le Participant consent à ce que ses données personnelles soient collectées, traitées, utilisées, stockées et communiquées comme il est spécifié dans ces mêmes termes dans le cas où ce dernier gagnerait un lot.

12.2. Dans le cadre du Jeu et pour toute opération promotionnelle du présent jeu, WiiSmile rendra public sur l'espace en ligne de ses adhérents [monentreprise.wiismile.fr](http://monentreprise.wiismile.fr) et par e-mail aux dirigeants clients, sous réserve d'avoir obtenu le consentement écrit des gagnants par le biais de la case à cocher correspondante en début de Jeu, les prénom, initiale du nom, nom de l'entreprise, département, sans que cette utilisation puisse conférer aux gagnants un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du lot gagné.

## **13. Législation applicable et juridiction compétente**

13.1. Le présent Règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du présent Règlement sera tranchée souverainement par WiiSmile. Tout litige né à l'occasion du présent jeu sera soumis aux tribunaux compétents.

#### 13.2. Contact

WiiSmile peut être contacté à l'adresse suivante : [servicemktgb2c@wiismile.fr](mailto:servicemktgb2c@wiismile.fr).